

L'OBSERVATEUR.

TOME II. SAMEDI, 18 JUIN, 1831. Numéro 24.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

Le 7 Mai 1792, le lieutenant gouverneur émana une proclamation pour la division de la province du Bas-Canada en comtés, cités et bourgs, et la fixation du nombre des représentans du peuple. Ce nombre fut fixé au minimum de l'acte constitutionnel, c'est à dire à cinquante. La proclamation établit deux cités, Québec et Montréal, et deux bourgs, les Trois-Rivières et Sorel ou William Henry. Quant aux comtés, au nombre de vingt-un, presque tous reçurent tout simplement les noms de comtés d'Angleterre ou d'Irlande, sans aucun égard à la géographie physique, ou à l'histoire du pays, non plus qu'à la langue de la presque-totalité de ses habitans, pour qui la plupart de ces noms devaient être imprononçables : c'étaient, Gaspé, *Corwallis*, *Devon*, *Hertford*, *Dorchester*, *Buckinghamshire*, *Richelieu*, *Bedford*, *Surrey*, *Kent*, *Huntingdon*, *York*, *Montréal*, *Esflingham*, *Leinster*, *Warwick*, *St. Maurice*, *Hampshire*, Québec, *Northumberland*, et *Orléans*.

Les trois comtés de Gaspé, Bedford et Orléans ne devaient envoyer qu'un membre à l'assemblée : tous les autres y en envoyaient deux. Les cités de Québec et de Montréal, divisées, la première en Haute ville et Basse-ville, et la seconde en quartier-est et quartier-ouest, devaient élire chacune quatre représentans : le bourg des Trois-Rivières, deux, et celui de William Henry, un.

Le lieutenant gouverneur John Graves Simcoe divisa le Haut-Canada en dix-neuf comtés *, qui n'envoyèrent pourtant que seize membres à l'assemblée, quelques uns de ces comtés comptant alors à peine quelques centaines d'habitans. Quant aux villes, il n'y en avait pas, à cette époque, dans la province supérieure.

* Savoir : *Glengary*, *Stormont*, *Dundas*, *Grenville*, *Leeds*, *Frontenac*, *Ontario*, *Addington*, *Lenox*, *Prince-Edward*, *Hastings*, *Northumberland*, *Burham*, *York*, *Lincoln*, *Norfolk*, *Suffolk*, *Essex*, et *Kent*.